

Canada
Province de Québec
M.R.C. Lac-Saint-Jean-Est
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-NOTRE-SEIGNEUR

L'Ascension-de-Notre-Seigneur, le 13 janvier 2025.

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de L'Ascension-de-Notre-Seigneur., tenue lundi 13 janvier 2025 à dix-neuf heures trente (19h30), au centre de loisirs multifonctionnel, sous la présidence de M. Louis Ouellet, maire.

Sont aussi présents les membres du conseil suivants :

M. Louis Harvey, conseiller au district no 1;
M. Jean Tremblay, conseiller au district no 2;
M. Sabin Westerberg, conseillère au district no 4;
M. Keven Renaud, conseillère au district no 5;
M. Michel Harvey, conseiller au district no 6.

Assiste également à cette session :

M. Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier.

Est absente :

M^{me} Nellie Fleury, conseillère au district no 3

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
3. Exemption de lecture du procès-verbal de la séance du 2 décembre 2024 et des séances spéciales du 16 décembre 2024;
4. Adoption des procès-verbaux du 2 et du 16 décembre 2024;
5. Lecture de la correspondance;
6. Rapport des comités :

7. Administration et finances :

- 7.1 Adoption des déboursés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024;
- 7.2 Adjudication d'un contrat suite à un appel d'offre public sur le système électronique d'appel d'offre SE@O – Travaux de traitement de surface double secteur Baie Moreau;
- 7.3 Autorisation d'aller en appel d'offre public sur le site du SE@O – Travaux de réfection des infrastructures de la 4 Rue Nord sur une longueur de 165 mètres
- 7.4 Autorisation de signature, cession d'un immeuble en faveur de la municipalité de l'Ascension, Lot 3 128 516;
- 7.5 Office des personnes handicapées du Québec – Prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les mesures d'urgence en cas d'évacuation;
- 7.6 Dépôt du rapport annuel 2024 concernant l'application du règlement no 2024-520 relativement à la gestion contractuelle de la municipalité de l'Ascension-de-N.-S.;
- 7.7 Résolution – Couverture cellulaire;
- 7.8 Autorisation des versements prévus au tableau des cotisations et contributions 2025;
- 7.9 Résidence le Villageois – Gestion administrative;

8. Travaux publics, bâtiments et espaces verts :

- 8.1 Octroi d'un contrat à plomberie Claveau – Travaux de plomberie Centre communautaire;
- 8.2 Octroi d'un contrat aux Électriciens du Nord – Remplacement des têtes de lampe de rue HPS par des lampes au LED;

9. Cultures, Loisirs :

- 9.1 Bilan de l'activité du 8 décembre 2024 – Dépouillement arbre de Noël;

10. Aide financière et appui aux organismes :

- 10.1 Contribution au transport adapté de Lac-Saint-Jean-Est 2025;
- 10.2 Octroi de subvention à divers organismes;

11. Rapport du maire :

12. Affaires nouvelles :

- 12.1
- 12.2
- 12.3

13. Période de questions des citoyens;

14. Levée de la séance ordinaire.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes, observe un court moment de silence, et après avoir constaté qu'il y a quorum, ouvre la séance ordinaire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

R. 2025-001

Après la lecture de l'ordre du jour faite par le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur le maire demande son adoption.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que l'ordre du jour soit approuvé tel que rédigé par le directeur général, incluant les points ajoutés aux affaires nouvelles, s'il y a lieu.

Adoptée

3. EXEMPTION DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024 ET DES SÉANCES SPÉCIALES DU 16 DÉCEMBRE 2024

R. 2025-002

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que l'exemption de lecture des procès-verbaux de la séance du 2 décembre 2024 et des séances spéciales du 16 décembre 2024 soient approuvées.

Adoptée

4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET DU 16 DÉCEMBRE 2024

R. 2025-003

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents que les procès-verbaux des séances du 2 et du 16 décembre 2024 soient adoptés.

Adoptée

5. LECTURE DE LA CORRESPONDANCE

1. Reçu le 1^{er} décembre 2024 de M. Sylvain Ouellet, président de la Fondation Jacques-Gagnon une correspondance nous exprimant sa gratitude envers M. Louis Ouellet pour son soutien et son engagement en acceptant la présidence d'honneur du spectacle-bénéfice qui a eu le lieu le 19 octobre dernier.
2. Reçu le 5 décembre 2024 de M. Katia Chastenay, CPA auditrice de la direction de la normalisation, de l'information financière et du financement du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation une correspondance nous informant que le règlement 2024-516 de la municipalité, par lequel le conseil décrète un emprunt de 820 983\$, a été approuvé conformément à la loi.
3. Reçu le 5 décembre 2024 de Mme Ariane Martin-Ouellet, directrice à la Direction des infrastructures, des événements et de la gestion financières du loisir et du sport du ministère de l'Éducation une correspondance nous informant du versement final de 125 000 \$ de l'aide financière accordée à la municipalité pour le projet de réfection du parc de planche à roulette et d'ajout de jeux d'eaux dans le cadre du Programme de soutien aux infrastructures sportives et récréatives de petite envergure (PSISRPE).
4. Reçu le 8 décembre 2024 de Mme Suzie Lévesque, vice-présidente service à la clientèle chez PG Solutions une correspondance en réponse à la résolution envoyé concernant la contestation de l'avis d'augmentation. Elle explique les raisons sur lesquelles PG Solutions s'est appuyé pour l'augmentation 2025.
5. Reçu le 9 décembre 2024 par courriel de M. Frédéric Boily, directeur de la Direction des aides aux municipalités du ministère des Transports et de la Mobilité durable, une correspondance nous informant du refus de notre demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide la voirie locale 2025-2026 du volet redressement – Sécurisation, projet réfection des ponceaux Rang 7 Ouest en raison de l'épuisement de l'enveloppe budgétaire disponible.
6. Reçu le 9 décembre 2024 par courriel de M. Frédéric Boily, directeur de la Direction des aides aux municipalités du ministère des Transports et de la Mobilité durable une correspondance nous informant du refus de notre demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'aide la voirie locale 2025-2026 du volet redressement – Sécurisation, projet chemin de la Boulonnaire en raison de l'épuisement de l'enveloppe budgétaire disponible.
7. Reçu le 11 décembre 2024 par courriel de la direction de la Mutuelle Novo une correspondance nous informant de l'union de la Mutuelle Novo avec Action SST et Équipe SST, deux entreprises québécoises. Cette décision a été prise après une réflexion et vise à renforcer l'offre de services.
8. Reçu le 12 décembre 2024 de M. Frédéric Lapointe, directeur par intérim de la planification et de la gestion des infrastructures de la direction générale du Saguenay-Lac-Saint-Jean du ministère des Transports une correspondance nous informant de la transmission du rapport synthèse d'inspection générale des éléments relevant de notre municipalité. Ce rapport inclut l'identification de la structure et la liste des activités d'entretien à réaliser, soit le pont de la Grande-Ligne.

6. RAPPORT DES COMITÉS

MOTION DE REMERCIEMENT À MADAME NELLIE FLEURY ET SON ÉQUIPE DE BÉNÉVOLES POUR LA DISTRIBUTION DES PANIERS DE NOËL À LA POPULATION DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION-DE-N.-S.

R. 2025-004

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg que le conseil municipal vote une motion de remerciement à Madame Nellie Fleury et son équipe de bénévoles pour la distribution des paniers de Noël à la population de l'Ascension-de-N.-S.

Adoptée

MOTION DE REMERCIEMENT AUX BÉNÉVOLES POUR L'ACTIVITÉ DU DÉPOUILLEMENT DE L'ARBRE DE NOËL

R. 2025-005

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal vote une motion de remerciement à l'ensemble des bénévoles présents lors du dépouillement de l'arbre de Noël pour leur contribution à la réussite de cette activité.

Adoptée

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

7.1 ADOPTION DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE 2024

R. 2025-006

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS (ÈRES):

D'approuver la liste des comptes à payer pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024 au montant de 223 281.53\$.

D'approuver la liste des comptes déjà payés pour la période du 1^{er} au 31 décembre 2024 au montant de 79 762.37\$.

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à payer lesdits comptes à payer au montant de 223 281.53\$.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2025-006.

Signé, ce 13 janvier 2025.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

7.2 ADJUDICATION D'UN CONTRAT SUITE À UN APPEL D'OFFRE PUBLIC SUR LE SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRE SE@O – TRAVAUX DE TRAITEMENT DE SURFACE DOUBLE SECTEUR BAIE MOREAU

R. 2025-007

ATTENDU l'appel d'offres publié sur le système électronique des appels d'offres (SE@O) le 12 novembre 2024 et dans le journal le Lac-St-Jean;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 9 décembre à 10h, à savoir :

SOUSSIONNAIRES	PRIX SOUMIS (Taxes incluses)
Groupe Colas Québec inc.	240 178.18 \$
Les entreprises Bourget inc.	224 416.48 \$

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité de l'Ascension-de-N.-S. accorde le contrat pour les travaux de traitement de surface double secteur Baie-Moreau au plus bas soumissionnaire, soit Les entreprises Bourget inc., le tout suite à la recommandation de Mme Virginie Lessard, ingénieure de projet au service d'ingénierie de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est

Adoptée

7.3 AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRE PUBLIC SUR LE SITE DU SE@O – TRAVAUX DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA 4 RUE NORD SUR UNE LONGUEUR DE 165 MÈTRES

R. 2025-008

Monsieur le conseiller Michel Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg d'autoriser Monsieur Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à procéder au lancement d'un appel d'offres public sur le site du système électronique d'appel d'offres (SE@O) du gouvernement du Québec pour les travaux de réfection des infrastructures de la 4^e Rue Nord sur une longueur de 165 mètres.

Adoptée

7.4 AUTORISATION DE SIGNATURE, CESSIION D'UN IMMEUBLE EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION, LOT 3 128 516

R. 2025-009

Monsieur le conseiller Keven Renaud propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay que le conseil municipal autorise Monsieur Louis Ouellet, maire et Monsieur Normand Desgagné, directeur général et greffier-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité l'acte de cession d'un immeuble, lot 3 128 516 en faveur de la municipalité de l'Ascension-de-N.-S.

Adoptée

7.5 OFFICE DES PERSONNES HANDICAPÉES DU QUÉBEC – PRISE EN COMPTE DES BESOINS DES PERSONNES HANDICAPÉES DANS LES MESURES D’URGENCE EN CAS D’ÉVACUATION

R. 2025-010

CONSIDÉRANT que plus de 20% de la population québécoise de 15 ans et plus a au moins une incapacité (motrice, auditive, visuelle, etc.), et que cette proportion pourrait augmenter dans les prochaines années en raison du vieillissement de la population;

CONSIDÉRANT que les municipalités ont un rôle important à jouer pour assurer la sécurité de leurs citoyennes et citoyens sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que les MRC sont des partenaires incontournables pour l’administration de l’état d’urgence sur le terrain et qu’elles peuvent mettre à la disposition des municipalités des ressources appropriées;

CONSIDÉRANT les événements climatiques extrêmes tels que les feux de forêt, inondations et tempêtes de verglas qui ont eu lieu dans les dernières années au Québec;

CONSIDÉRANT que les changements climatiques auront pour effet d’augmenter la fréquence et l’ampleur de ce type d’évènement.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la municipalité de l’Ascension-de-N.-S. tienne compte des besoins des personnes handicapées dans sa planification des mesures d’urgence, éventuellement en collaboration avec la MRC de Lac-Saint-Jean-Est afin d’assurer leur sécurité en cas d’évacuation.

Adoptée

7.6 DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL 2024 CONCERNANT L’APPLICATION DU RÈGLEMENT NO 2024-520 RELATIVEMENT À LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA MUNICIPALITÉ DE L’ASCENSION-DE-N.-S.

Le rapport annuel 2024 concernant l’application du Règlement no 2024-520 relativement à la gestion contractuelle de la Municipalité de l’Ascension-de-N.-S. est déposé conformément à l’article 938.1.2 du *Code municipal du Québec*.

7.7 RÉSOLUTION – COUVERTURE CELLULAIRE

R. 2025-011

CONSIDÉRANT que la couverture cellulaire demeure insuffisante dans plusieurs régions du Québec, limitant l’accès à un service essentiel pour les résidents et visiteurs;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec s’est engagé à déployer une couverture cellulaire complète sur l’ensemble du territoire d’ici octobre 2026, reconnaissant son importance pour la qualité de vie des citoyens et le développement socioéconomique, particulièrement dans un contexte où l’automatisation devient une solution incontournable face à la pénurie de main d’œuvre.

CONSIDÉRANT que des services cellulaires fiables sont indispensables pour garantir l'accès à l'information, aux services de santé, et aux interventions de sécurité publique, et qu'une couverture déficiente compromet la sécurité des personnes dans les zones à couverture limitée ou en itinérance, notamment en cas d'urgence nécessitant une intervention rapide des premiers répondants;

CONSIDÉRANT que la procédure CPC-2-0-17 du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) impose des conditions de licence aux fournisseurs de services cellulaires (FSC), notamment l'itinérance obligatoire, le partage des pylônes et l'interdiction d'exclusivité d'emplacements, afin de favoriser l'accès au réseau pour les abonnés d'un autre FSC lorsqu'un service est disponible.

CONSIDÉRANT que cette même procédure n'oblige toutefois pas les FSC à solliciter le service d'un autre fournisseur en cas de couverture inexistante dans une région donnée, limitant ainsi la portée de la mesure;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec et le CRTC octroient des subventions importantes aux entreprises de télécommunications pour la construction de nouvelles infrastructures cellulaires afin d'améliorer la couverture en région;

CONSIDÉRANT que malgré la présence de plus de 8 500 tours cellulaires sur le territoire québécois, l'exclusivité de l'utilisation de ces tours par un seul FSC limite l'accès pour d'autres fournisseurs et constitue un obstacle majeur au déploiement d'une couverture cellulaire optimale pour l'ensemble de la population.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Sabin Westerberg,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Keven Renaud,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

De demander au Parti libéral du Canada, au Parti conservateur du Canada, au Nouveau parti démocratique du Canada et au Bloc québécois :

- D'inclure dans leur plateforme électorale pour la prochaine élection fédérale l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires, peu importe leur fournisseur, puissent bénéficier de la présence de sites cellulaires dans la région où ils se trouvent;
- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, responsable de la réalisation de l'engagement gouvernemental d'assurer le service cellulaire dans la totalité du territoire habité dans le présent mandat;
- De transmettre copie de cette résolution aux dirigeants des entreprises de télécommunication, notamment BCE (Bell), Vidéotron, Rogers, TELUS et Cogeco.

Adoptée

7.8 AUTORISATION DES VERSEMENTS PRÉVUS AU TABLEAU DES COTISATIONS ET CONTRIBUTIONS 2025

R. 2025-012

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud d'autoriser le versement des cotisations et contributions suivantes :

Corporation des Officiers municipaux en bâtiment	436.91 \$
CRSBP	12 954.46 \$
Culture Saguenay Lac-Saint-Jean	100.00 \$
Comité du Travail de rue d'Alma	2 054.00 \$
Socan	176.46 \$
FQM	1 925.12 \$
Association des directeur municipaux du Québec	1 125.87 \$
Fondation d'Hôtel Dieu d'Alma (3 de 5 an)	2 500.00 \$

Adoptée

7.9 RÉSIDENCE LE VILLAGEOIS – GESTION ADMINISTRATIVE

R. 2025-013

ATTENDU que l'administration de la résidence Le Villageois est sous la responsabilité du directeur général et greffier-trésorier de la municipalité, Monsieur Normand Desgagné;

ATTENDU que pour l'ensemble de ses fonctions, le directeur général et greffier-trésorier reçoit un montant forfaitaire de 583.33 \$ par mois. La rémunération est payée par la municipalité et facturé à la résidence Le Villageois.

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que cette entente est renouvelable pour l'exercice financier 2025 à moins d'avis contraire des deux parties.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés dans la résolution numéro R. 2025-013.

Signé, ce 13 janvier 2025.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

8 TRAVAUX PUBLICS, BÂTIMENTS ET ESPACES VERTS

8.1 OCTROI D'UN CONTRAT À PLOMBERIE CLAVEAU – TRAVAUX DE PLOMBERIE CENTRE COMMUNAUTAIRE

R. 2025-014

Monsieur le conseiller Louis Harvey propose, appuyé par Monsieur le conseiller Keven Renaud que le conseil municipal octroi un contrat à Plomberie Claveau pour des travaux de plomberie au centre communautaire au montant de 5 800 \$ plus les taxes applicables le tout selon l'offre de service du 9 janvier 2025.

Adoptée

8.2 OCTROI D'UN CONTRAT AUX ÉLECTRICIENS DU NORD – REMPLACEMENT DES TÊTES DE LAMPE DE RUE HPS PAR DES LAMPES AU LED

R. 2025-015

Monsieur le conseiller Sabin Westerberg propose, appuyé par Monsieur le conseiller Jean Tremblay d'accorder aux Électriciens du Nord inc. le contrat de remplacement des lampes de rues au LED, le tout tel que décrit dans l'offre de services du 10 janvier 2025 soit :

DESCRIPTION	PRIX AVANT TAXES
Tête de lampe de rue MINIVIEW sans photocell	269.00 \$
Tête de lampe de rue MINIVIEW avec photocell	302.00 \$
Tête de lampe de rue STREEVIEW sans photocell	576.00 \$
Tête de lampe de rue STREEVIEW avec photocell	608.63 \$

Adoptée

9 CULTURES, LOISIRS

9.1 BILAN DE L'ACTIVITÉ DU 8 DÉCEMBRE 2024 – DÉPOUILLEMENT ARBRE DE NOEL

Le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport d'activité préparé par Mme Julie Deschênes au conseil municipal.

10. AIDE FINANCIÈRE ET APPUI AUX ORGANISMES

10.1 CONTRIBUTION AU TRANSPORT ADAPTÉ DE LAC-SAINT-JEAN-EST 2025

R. 2025-016

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Michel Harvey,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES):

Que la Municipalité de L'Ascension-de-Notre-Seigneur s'implique au niveau régulier de transport adapté aux personnes handicapées en acceptant les prévisions budgétaires pour l'année 2025 préparées par la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est et présentées par la Ville d'Alma mandataire, par conséquent, elle consent à participer au financement d'un tel transport pour personnes handicapées selon les modalités suivantes:

1. La Municipalité remettra à titre de contribution financière à la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est (organisme responsable du transport) au cours de la période du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 un montant de 4 445 \$ à être versé en un versement pour le 20 mars 2025.
2. Ce montant, additionné aux contributions financières des autres municipalités participantes et aux revenus provenant des usagers, représentera des prévisions budgétaires de revenus totaux de 528 350 \$ devant être défrayés pour le service régulier de Transport adapté Lac St-Jean Est aux personnes handicapées, pour l'exercice 2025.
3. De plus, Ville d'Alma, accepte, d'une part que la subvention de 65 % des coûts de transport adapté aux personnes handicapées, prévue à l'Arrêté en conseil no: 2071-79 du onze (11) juillet 1979, soit versée directement par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des Transports à la Ville d'Alma, porte-parole des municipalités participantes dans ce dossier et, d'autre part, s'engage à veiller à la saine gestion des sommes attribuées à la Corporation du Transport adapté Lac St-Jean Est ainsi qu'à la réalisation du plan de transport adapté aux personnes handicapées approuvé par le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et l'Électrification des Transports.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer la dépense mentionnée dans la résolution numéro R. 2025-016.

Signé, ce 13 janvier 2025.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

10.2 OCTROI DE SUBVENTION À DIVERS ORGANISMES

R. 2025-017

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques demandes d'aide financière au cours du dernier mois ;

ATTENDU que les élus municipaux jugent à propos de donner suite à quelques-unes d'entre-elles ;

ATTENDU les dispositions de l'article 8 du Code Municipal ;

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par Monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De verser la subvention aux organismes suivants :

Fleurons du Québec 2025-2026-2027 564.00 \$

Corporation de développement de 1 713.49 \$
L'Ascension de N.-S.

Adoptée

Notez bien. Monsieur Michel Harvey se retire du vote étant président de la Corporation de développement de l'Ascension de N.-S.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussigné, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les dépenses mentionnées dans la résolution numéro R. 2025-017.

Signé, ce 13 janvier 2025.

Normand Desgagné,
Directeur général et greffier-trésorier

11. RAPPORT MENSUEL DU MAIRE

Monsieur le maire fourni de l'information à l'assistance sur différents dossiers.

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune question n'a été envoyée de la part des citoyens.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Les élus municipaux répondent aux questions de l'assistance.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

R. 2024-018

N'ayant plus d'item à l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Jean Tremblay,

APPUYÉ par Monsieur le conseiller Louis Harvey,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS(ÈRES) :

De lever la présente séance ordinaire à 20 h 50

Adoptée

LOUIS OUELLET,
Maire

NORMAND DESGAGNÉ,
Directeur général et greffier-trésorier